

# **Assemblée des délégués du PSS, Fribourg, 24 juin 2017**

## **Politique de la santé**

### **Débat sur le papier de position**

Au nom du Parti socialiste neuchâtelois, j'aimerais apporter un soutien d'ensemble résolu à cet excellent papier de position.

Je me contenterai d'ajouter quelques réflexions sur certains points.

Tout d'abord, une petite interrogation : le papier de position est orienté sur le fonctionnement du système actuel et pas sur les besoins futurs. Comment allons-nous financer les prestations au 4<sup>e</sup> âge, si on sait que d'ici 2040 le nombre de places en EMS devrait en gros tripler ? Aujourd'hui, le coût de la santé représente déjà Fr. 1.- sur Fr. 8,- de richesse produite dans le pays. Qu'en sera-t-il demain ?

Deuxième réflexion : le virage ambulatoire est nécessaire si l'on considère l'économicité globale de la santé publique. Mais il ne doit pas être la vache à lait du secteur privé. Il faut que les cantons et les pouvoirs publics en général aient des moyens de pression sur la liste des prestations et sur les coûts. La croissance et les bons résultats des groupes privés comme Hirslanden et ex-Genolier sont financés par l'argent public et par notre système inéquitable de prime par tête. Il faut absolument que les cantons aient les compétences et les moyens de maîtriser le système. À un financement public doivent correspondre des moyens de pression et de contrôle publics.

En conséquence, voici ma troisième réflexion : ce n'est pas aux assureurs maladie de faire la politique de la santé, et leurs représentants ne devraient pas siéger au parlement. On devrait les considérer comme les porteurs d'un mandat public, avec les mêmes critères que ceux utilisés pour les anciennes régies fédérales, CFF ou La Poste.

Dernière réflexion, très importante : si le système fédéral impose une règle contraignante aux cantons, le financement doit en être assuré, et c'est un enjeu fondamental dans un avenir déjà très proche. Je prends l'exemple des prestations complémentaires. Le canton doit payer le 100% des PC attribués aux ayants-droit. Mais la subvention fédérale est calculée proportionnellement au nombre d'habitants, et non pas au nombre de bénéficiaires. Inutile de préciser que dans ces conditions le canton de Zoug s'en tire mieux que le canton de Neuchâtel...

En conclusion, la délégation neuchâteloise acceptera le papier de position et la plupart des amendements proposés.

Loyse Renaud Hunziker